

Arrondissement de
Carcassonne

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Domaine
Urbanisme

COMMUNE
DE
SAINT MARTIN LALANDE

Sous Domaine
Documents
d'urbanisme

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 33/2019

Séance du conseil municipal du 10 septembre 2019, à 21 h 00
Le conseil municipal de la commune de Saint Martin Lalande légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal sous la présidence de Guy Bondouy, maire

Objet :

Retrait de la
délibération
n° 25 /2019
concernant l'arrêt du
PLU

Présents : Bondouy Guy, Jean-Pierre Delrieu, Kaprielian Daniel, Giupponi Gothard, Françoise Rouquet, Maria Cottura, Jean-Jacques Dreuilhe, Anne Humblot, Christophe Brousse,

Absent excusés : Dominique Peyras, Séverine Escribe procuration à Daniel Kaprielian, Sabine Esteve, Yannick Adeler procuration à Guy Bondouy

Nombre de
conseillers en
exercice : 15

Absents non excusés : Casses Christelle, Rémi Guilhemat

Secrétaire de séance : Brousse Christophe

**Date de la
convocation du
conseil municipal :**
03 septembre 2019

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L 240-1 et suivants.

Vu la délibération n° 25/2019 du 22 juillet 2019 approuvant l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Vu les remarques des services de l'Etat (DDTM) dans le cadre du contrôle de légalité qui exposent les fragilités juridiques pesant sur le projet du Plan Local d'Urbanisme liées à des questions de forme,

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n°25/2019 et précise que les dispositions initialement prévues dans cette délibération faisant l'objet du retrait (modification zonage, correction de date) seront intégralement reprises dans la modification du Plan Local d'Urbanisme avant arrêt de celui-ci et enquête publique

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE

- De retirer la délibération n°25 /2019 du 22 juillet 2019 arrêtant le projet Plan Local d'Urbanisme

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus
Pour copie conforme



Le maire

Guy Bondouy



13/09/19